

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2014

Présents :

M. Denis GRAS, Mme Michelle BASTIDE, M. François ESTEVENON, M. Frédéric MONTANIER, MM Jean-Marc BRUGERON, Arnaud BRINGER, Hervé COURNUT, Nicolas VELAY, Mme Marcelle ROUQUET, M. J-Philippe MACHARD, Mme Catherine REVERSAT-PINTENET

Le Maire, Denis GRAS, accueille l'ensemble des nouveaux conseillers, élus le 23 mars 2014 (dont il fait partie). Il donne la parole à Mme Michelle BASTIDE, doyenne du nouveau conseil qui préside la séance jusqu'à l'élection du nouveau Maire :

1- Election du Maire et des Adjoints

Comme affiché à la porte de la mairie et sur le site de la commune dès le 30 mars 2014, a été élu Maire :

M. Denis GRAS par 11 voix sur 11

Le Maire reprend la présidence de la séance pour la suite des élections

Détermination du nombre des adjoints :

Le conseil municipal décide de créer TROIS postes d'adjoint (comme pour le conseil précédent) à l'unanimité : 11 voix « pour »

Comme affiché à la porte de la mairie et sur le site de la commune dès le 30 mars 2014, ont été élus :

1^{er} Adjoint, Mme Michelle BASTIDE, déléguée / représentation du Maire et du Conseil Municipal, signature des documents administratifs et comptables, des pièces comptables, déléguée CCAS ; commission d'appel d'offres, Présidente de la commission sport, animation, communication et tourisme

2^{ème} Adjoint, M. François ESTEVENON, délégué / Suivi des travaux, urbanisme ; Président de la commission Travaux, urbanisme et domaine communal

3^{ème} Adjoint, Monsieur Frédéric MONTANIER, délégué / Information de la population (sonneur civil), et membre de la commission des travaux, urbanisme et domaine communal

Les trois adjoints ont été élus à l'unanimité : 11 voix « pour »

2 Conseillers communautaires

Suivant la Loi, les 2 représentants de la commune de la Chaze de Peyre au sein de la communauté de communes de la TERRE de PEYRE sont :

le Maire, Denis GRAS, et le premier Adjoint, Michelle BASTIDE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2014

Tous les délégués suivants ont été élus à l'unanimité : 11 voix « pour »

3 Délégués

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Membre de droit et Président de la commission administrative du C.C.A.S. : le Maire, Denis GRAS

4 membres doivent être élus au sein du conseil municipal :

- Michelle BASTIDE
- Catherine REVERSAT-PINTENET
- Arnaud BRINGER
- Nicolas VELAY

Par la suite, la commission sera complétée par 4 personnes ne faisant pas partie du conseil municipal mais choisies par le Maire, pour leurs compétences, et en fonction de leur disponibilité.

Caisse de l'école regroupant la Chaze de Peyre et Ste Colombe de Peyre

- Le Maire, Denis GRAS
- M. Jean-Philippe MACHARD
- Mme Marcelle ROUQUET

S.I.A.E.P. Aumont – La Chaze – Javols (Syndicat d'Adduction d'Eau Potable Aumont – La Chaze – Javols)

- Le Maire, Denis GRAS
- M. Hervé COURNUT

Syndicat de gestion A.G.E.D.I. (logiciels comptables, paye, cadastre, élection, population)

- M. Arnaud BRINGER

C.A.O. (Commission d'appel d'offres pour les marchés publics)

Titulaires :

- Mme Michelle BASTIDE
- M. François ESTEVENON
- M. Jean-Marc BRUGERON

Suppléants :

- M. Frédéric MONTANIER
- M. Hervé COURNUT
- Mme Catherine REVERSAT-PINTENET

S.D.E.E. (Syndicat d'électrification de la Lozère)

- M. Jean-Philippe MACHARD
- M. Nicolas VELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2014

En ce qui concerne les membres titulaires et suppléants de la **commission communale des impôts directs**, 2 listes de 12 noms ont été proposées au Directeur des services fiscaux qui désignera les membres titulaires et suppléants choisis dans ces listes.

Membres des commissions communales :

- Commission ayant pour objet les travaux, l'urbanisme et le domaine communal :
 - Président : M. François ESTEVENON, Vice président : M. Jean-Marc BRUGERON, membres : MM. Frédéric MONTANIER et Hervé COURNUT
- Commission ayant pour objet le sport, l'animation, la communication et le tourisme :
 - Présidente : Mme Michelle BASTIDE, Vice Président : M. Arnaud BRINGER, membres : Mme Marcelle ROUQUET, M. Jean-Philippe MACHARD

4 Régime indemnitaire du Maire et des adjoints

A l'unanimité, soit 11 voix « pour », les membres du conseil ont voté les taux des indemnités des adjoints :

1^{er} adjoint 6,6 % ; 2^{ème} et 3^{ème} adjoints, 4 % ; le tableau ci-dessous récapitule les indemnités qui seront versées :

Fonction	Taux / indice brut 1015
<i>Maire</i>	<i>De droit : 17 %</i>
1 ^{er} adjoint	6,6 %
2 ^e adjoint	4 %
3 ^e adjoint	4 %
Soit 86,34 % du maximum légal	

Ces indemnités sont destinées à couvrir les frais engagés par le Maire et les Adjoints pour l'exercice de leurs fonctions ; cependant, elles sont soumises dans leur intégralité à la CSG (8%) et aux cotisations « retraite » (2,54 % + 3,80 %) ; ces taux sont ceux en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014.